

# PROCES-VERBAL SYNTHETIQUE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAMBO-les-BAINS DU 25 MARS 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian DEVÈZE, premier adjoint, le lundi 25 mars 2019 à 19 heures.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, Mme Anne-Marie Pontacq, adjoints, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Patrice Dor, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Jean-Noël Magis, Mme Corinne Othatceguy, M. Peio Etcheleku, M. Roger Barbier, Mme Carmen Gonzalez, Mme Véronique Larronde, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Excusés : M. Vincent Bru, M. Vincent Goytino, Mme Yolande Huguenard, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Pascal Bourguet, M. Camille Jenvrin, conseillers municipaux.

Procuration : M. Vincent Goytino à M. Patrice Dor, Mme Yolande Huguenard à Mme Corinne Othatceguy, Mme Maryannick Hirigoyen à Mme Eliane Noblia, M. Pascal Bourguet à M. Jean-Noël Magis, M. Camille Jenvrin à M. Didier Irastorza.

## 1 – Désignation du secrétaire de séance.

Après l'élection à l'**unanimité** des membres présents, de Mme Argitxu Hirigoyen en qualité de secrétaire de séance, M. Devèze procède à l'intervention suivante :

« Avant de passer à l'ordre du jour, et d'observer une minute de silence à la mémoire de Bernadette Jougleux, Maire de Cambo-les-Bains, je voudrais, sans plagier les émouvants hommages civils et religieux de samedi dernier, souligner ici son total engagement bien sûr en qualité de Maire ces deux dernières années, mais également comme adjointe et conseillère municipale pendant près de trente-cinq ans.

Elle était, vous le savez, passionnée de musique. Aussi bien les chorales que l'Harmonie des enfants de Cambo lui ont permis d'assouvir avec bonheur cette passion.

C'est précisément au pupitre « Clarinettes » de l'Harmonie présidée à l'époque par Armand Meynier, le grand-père d'Argitxu Hirigoyen, qu'avec entre autres Alain Faure, Patrick Prud'homme, Serge Mourguiart mais aussi Henri Pontacq, le défunt mari d'Anne-Marie, j'ai, encore adolescent, plaqué mes premiers accords non seulement d'ailleurs avec Bernadette, mais également avec son frère Richard, le virtuose que vous avez apprécié samedi à l'église et aussi avec son père qui venait régulièrement prêter main forte à notre harmonie municipale.

Toute une famille de musiciens déjà au service de Cambo.

Culture et art auront toujours sous-tendu les engagements publics de Bernadette.

C'est en cela aussi qu'elle apportait une approche originale ouverte sur le monde et ses beautés.

Bien au-delà de son souci permanent d'un fleurissement raffiné et d'une végétalisation élégante de Cambo, ses réflexions, ses décisions, étaient régulièrement marquées par cette dimension culturelle et artistique qui a sous-tendu tous ses engagements publics.

Toutefois, il serait bien réducteur de ne la présenter que comme une esthète.

Devenue Maire dans les circonstances que l'on sait, suite à l'élection de Vincent à l'Assemblée Nationale, elle aurait pu aborder sa mission dans un état d'esprit transitoire avant les prochaines élections municipales.

Il n'en a rien été.

Dès son entrée en fonction en juillet 2017, elle a pris les problèmes à bras le corps. Elle a très vite fait preuve d'une grande détermination pour mener à bien les dossiers y compris les plus techniques comme me le rappelaient justement certains d'entre vous.

Bernadette savait ce qu'elle voulait pour Cambo et cela dans un esprit d'équipe tel, que ce qu'elle vivait comme la moindre entorse à la solidarité, la blessait profondément, durablement.

Une fibre sociale évidente, une foi tenace dont elle ne faisait pas mystère, un contact facile et chaleureux, un humanisme aussi, tout cela c'était Bernadette.

Nous ne t'oublierons pas et nous t'adressons tous un grand merci.

Milesker handi bat Bernadette ».

M. Devèze invite ensuite l'assemblée à observer quelques instants de silence.

Avant d'ouvrir le débat d'orientations budgétaires, M. Devèze remercie publiquement Monsieur le Sous-Préfet, Vincent Bru, Monsieur le Curé ainsi que Jeikadi pour l'admirable interprétation de l'Auresku.

« Tous ont contribué à la grandeur de cet hommage.

Mes remerciements vont également aux très nombreuses personnes que je ne peux citer individuellement sans risque d'en oublier, qui nous ont adressé des marques ou des messages de sympathie.

Je souhaite aussi associer tous les employés de la ville qui ont spontanément et avec un total dévouement, assuré la parfaite organisation autour de ces hommages.

Je demande donc en notre nom aux deux personnes qui sont assises à côté de moi et qui n'ont pas été les dernières dans le bon ordonnancement de ces obsèques, de transmettre à l'ensemble du personnel, notre profonde reconnaissance.

Sincères remerciements enfin à toutes celles et ceux d'entre nous, pour leur présence en notre mairie, notamment durant la nuit de vendredi à samedi.

Enfin pour tenter de limiter mes oublis, je préciserai que Richard Rimbart m'a chargé de vous remercier à toutes et tous, et suite au message de réconfort paru vendredi dans les colonnes du quotidien local, m'a demandé, à ce titre, de remercier Nahi Dugun Herria, ce que je fais ce soir bien volontiers et avec grand plaisir. »

Mme Hiriart-Urruty dit merci pour ces remerciements chaleureux de la part du frère de Madame le Maire. Le Conseil municipal de ce jour est particulier puisqu'il n'y a pas de Maire. C'est la raison pour laquelle, au nom du groupe d'opposition Nahi Dugun Herria, elle demande que le point n°4 de l'ordre du jour, à savoir la vente du terrain communal Oussimendia, soit reporté à une date ultérieure lorsque le nouveau Maire sera élu.

Mme Aïçaguerre ajoute qu'elles sont venues consulter ce point en mairie la semaine dernière et elles auraient d'autres questions à poser. Elles souhaiteraient rencontrer M. Bardin pour avoir des renseignements complémentaires.

M. Devèze accède à leur demande et propose de reporter ce point au Conseil municipal du 8 avril 2019. Il précise en outre que le point n°10 de l'ordre du jour relatif à la baisse des indemnités de feu Mme le Maire est retiré. Signe supplémentaire de toute son honnêteté, elle avait effectivement proposé depuis déjà quelque temps, de réduire significativement ses indemnités....

## **2 – Adoption du procès-verbal de la dernière séance.**

M. Devèze demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la dernière séance qui s'est déroulée le 11 mars 2019. Il indique n'avoir pas reçu d'observation.

Aucune autre observation n'étant faite, le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

## **3 – Orientations budgétaires 2019.**

M. Devèze rappelle les dispositions des articles 11 et 12 de la loi du 6 février 1992 qui rend obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

La forme et le contenu du rapport d'orientation budgétaire a évolué ; il est désormais normé et fait référence dans sa structure à des observations au niveau international, national puis communal. Par ailleurs il contient une analyse de l'année écoulée puis une projection sur les orientations politiques de l'année à venir.

Ce débat, doit être acté par une délibération spécifique soumise à vote. Le vote ne portera pas sur le contenu mais sur le fait que le débat a d'une part bien eu lieu et d'autre part que le rapport a bien été présenté. C'est donc un vote sur la forme et non sur le fond.

Ce débat comporte six parties :

- Les perspectives économiques et la loi de Finances 2019,
- La situation financière de la commune,
- Les orientations du budget 2019,
- Les budgets annexes,
- Les annexes diverses
- Les états analytiques

### 1 - les perspectives économiques et la Loi de Finances 2019 :

M. Devèze indique que l'observation majeure qui est faite pour 2018 concerne l'ensemble des collectivités qui pourraient voir leur épargne brute augmenter en raison de la hausse de leurs recettes de fonctionnement (inflation modérée, recettes de fonctionnement bien orientées). Cette remarque est tout à fait observée pour la commune. La maîtrise des charges de fonctionnement sera en effet contenue à l'intérieur du taux fixé l'année dernière par la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) à hauteur de 1,20 %. L'objectif visé au niveau de l'ensemble du pays est de procéder à l'amélioration de la capacité de désendettement des collectivités qui devra être inférieur à 12 ans.

Le Projet de Loi des Finances pour 2019 ne comprend pas de nouveauté majeure en matière de finances et de fiscalité locales. La Dotation Globale de Fonctionnement sera maintenue au niveau de son enveloppe globale de 2018. Une nouvelle baisse de la taxe d'habitation pour environ 80 % des ménages assujettis est à noter. La perte d'une partie de cet impôt sera compensée par un dégrèvement de l'Etat, ce dernier se substituant aux contribuables.

Les objectifs de la commune sont pour la section de fonctionnement (hors intérêts de la dette et travaux en régie) de 5 300 K€ de dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement et pour la section d'investissement de 4 000 K€ pour les dépenses d'équipement et 3 300 K€ pour les recettes d'investissement.

## 2 - la situation financière de la commune :

La situation financière de la commune fait ressortir une capacité de désendettement en nombre d'années de 1,36. Durant ce mandat, la collectivité n'a emprunté qu'une seule fois en 2015 à hauteur de deux millions cent.

La rétrospective financière du fonctionnement 2014-2018 fait apparaître globalement une évolution positive des recettes réelles hors cessions (+ 4,4 %) alors que les dépenses réelles hors dette et travaux en régie sont exceptionnellement à la baisse (- 0,62 %).

M. Devèze fait un focus des principaux ratios :

\* les dépenses réelles de fonctionnement représentent 798 € par habitant en 2018 contre 794 € en 2017, 941 € pour le département 64 et 1 037 € pour la moyenne nationale de la strate (données non connues pour 2018).

\* les recettes réelles de fonctionnement représentent 1 008 € par habitant en 2018 contre 954 € en 2017, 1 060 € pour les communes de la strate départementale et 1 167 € pour la moyenne nationale de la strate (données non connues pour 2018).

\* les dépenses de personnel représentent 361 € par habitant en 2018 contre 358 € en 2017, 468 € pour le département 64 et 536 € pour la moyenne nationale de la strate (données non connues pour 2018).

\* la dette par habitant représente 278 € par habitant en 2018 contre 339 € en 2017, 871 € pour le département 64 et 850 € pour la moyenne nationale de la strate (données non connues pour 2018).

L'encours de la dette et l'annuité sont inférieurs à ceux des villes de la même strate démographique. La capacité de désendettement qui mesure le nombre d'années pour rembourser l'encours de la dette avec l'épargne brute est de 2,21 années en 2017 soit une performance voisine de la moitié de la strate nationale (autour de 4) et inférieure de plus de la moitié de la strate départementale (à plus de 5). Pour 2018, ce ratio de 2,21 tombe à 1,36 année.

Les dépenses d'équipement brut pour 2018 s'élèvent à 2 030 K€ tandis que les recettes réelles d'investissement se sont tassées en 2018 (1 783 K€ contre 2 556 K€ en 2017) du fait du recul des subventions, notamment celles de l'Etat.

En conclusion, une situation financière particulièrement bonne, tous les ratios financiers étant au vert et traduisant une excellente santé des finances de notre collectivité.

## 3 - les orientations du budget 2019 :

Les orientations générales du budget 2019 intègrent les tendances politiques suivantes :

- Limiter l'évolution des taux d'imposition au taux d'inflation de 2018, à savoir 1,8 %, et ce afin de maîtriser la pression fiscale des ménages,
- Affecter les marges dégagées (excédent de fonctionnement) exclusivement à l'investissement sauf pour l'exercice clos le 31/12/2018 en raison du remboursement à la CAPB des excédents du budget annexe d'assainissement.
- Achever, pour le dernier exercice complet du mandat, les investissements, pour l'essentiel déjà décidés par la collectivité, ce qui la conduira à un important niveau d'investissement puisque voisin de 4 M€.
- Procéder à la maîtrise foncière et aux cessions de même nature votées antérieurement au présent exercice et qui se dénoueront en 2019.

Sans entrer dans le détail du budget 2019 qui sera soumis à l'appréciation de la commission des finances du 3 avril prochain, puis à celle du Conseil municipal du 8 avril, il en esquisse les grandes lignes : la section de fonctionnement s'équilibrerait à 7 300 K€ avec, en recettes, des produits et services pour 800 K€ et surtout des impôts et taxes pour 3 500 K€ qui restent la recette majeure de cette structure. La section d'investissement s'équilibrerait à 4 400 K€ avec en recettes des cessions de terrains pour 1 700 K€, des subventions pour 1 200 K€ et un emprunt pour équilibre d'un montant de 700 K€.

M. Devèze décline les équipements bruts 2019 qui s'élèverait à 3 900 K€.

Concernant l'assainissement la commune n'a plus ce budget annexe à présenter puisque cette compétence a été transférée à la CAPB au 1<sup>er</sup> janvier 2018, mais M. Devèze présente les programmes votés fin 2017 réalisés en 2018 et ceux à réaliser en 2019.

M. Devèze fait passer au vote sur la tenue du débat d'orientation budgétaire et sur la présentation du rapport correspondant.

Adopté à l'unanimité.

## **5 – Projet de construction d'un local associatif à caractère social.**

Mme Noblia indique que la commune de Cambo-les-Bains envisage la construction d'un local associatif à caractère social qui sera attribué à l'antenne Croix-Rouge Française de Cambo. Elle donne lecture de la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux avec l'ordre du jour.

La construction de ce bâtiment sera déployée sur une superficie de 170 m<sup>2</sup>. Le choix de l'emplacement de ce bâtiment s'est porté à l'arrière du bâtiment dit « Centre Denentzat » qui accueillait autrefois le Centre de Secours et d'Incendie de la Commune.

Actuellement, la Croix-Rouge de Cambo qui dépend de l'antenne de Bayonne n'a qu'une superficie de 40 m<sup>2</sup>. En dix ans, le nombre de bénéficiaires a doublé. Le local est trop petit, après avoir réceptionné les livraisons de la banque alimentaire, il n'y a plus de place pour préparer les colis. Ceci se fait à l'extérieur. Il est important de construire ce bâtiment en centre-ville car beaucoup de bénéficiaires viennent à pied et par ailleurs un accès est nécessaire pour les voitures et camions de livraison.

Pour les bénévoles de la Croix-Rouge, l'emplacement prévu pour ce bâtiment est idéal. Dans ce nouveau local, il est également prévu la mise en place d'une épicerie sociale.

L'enveloppe financière affectée pour cette opération (travaux et honoraires) a été fixée, hors taxes, à environ 215 000 € HT comprenant 30 000 € HT pour les frais d'honoraires de maîtrise d'œuvre, d'études et diagnostics divers ainsi que différentes missions liées à une telle réalisation et 185 000 € HT pour les travaux de construction dudit local. Ce projet peut bénéficier d'une aide financière auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2019) à hauteur de 40 % soit 86 000 €.

Le Conseil municipal est invité à :

- Valider le programme d'investissement pour un montant total HT de 215 000 €,
- Désigner Mme Eliane Mendiboure en qualité de maître d'œuvre et autoriser le Maire à signer la proposition de cette mission,
- Approuver le plan de financement,

- Solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2019,
- Habilitier le Maire à engager toute démarche dans ce sens, ainsi qu'à signer toute pièce s'y rapportant.

Mme Hiriart-Urruty demande si la vente de vêtements qui se fait actuellement dans le bâtiment du parc St Joseph, sera transférée dans ce nouveau local.

Mme Noblia lui répond par la négative. La boutique actuelle n'est pas très grande mais suffisante. Comme c'est le cas actuellement, le souhait est de séparer la partie boutique qui est réservée à tout public et la partie alimentaire à des bénéficiaires dirigées vers nous. La boutique est très bien située là où elle est actuellement et le bénéfice des ventes réalisées sert à améliorer les colis alimentaires. Les achats de denrées alimentaires se font dans les commerces de Cambo.

Mme Hiriart-Urruty au nom de Nahi Dugun Herria est très contente de prendre connaissance du projet de mise en place de cette épicerie sociale.

M. Bacardatz demande si cette construction sera collée au bâtiment existant de Denentzat ou sur la partie remblais à côté des garages.

Mme Noblia lui confirme que ce projet est prévu sur la partie de remblais à côté des garages.

M. Bacardatz lui demande si une étude de sols a été réalisée.

Le directeur général des services lui répond qu'à ce jour l'étude de sols n'a pas été réalisée. Ce point est présenté au Conseil municipal pour solliciter la DETR auprès de l'Etat avec un délai qui était fixé au 15 février. Les pièces essentielles ont été adressées pour pouvoir instruire le dossier, il manque la délibération, les plans et esquisses. Tout cela sera étudié en commission travaux dans les semaines à venir.

Mme Noblia précise que l'aménagement intérieur de ce bâtiment sera pris en charge par la Croix-Rouge.

M. Devèze fait passer au vote.

Adopté à l'unanimité.

## **6 – CCAS : avance de subvention.**

M. Saint-Jean indique que le Conseil municipal est invité à se prononcer, dans l'attente du vote du budget primitif 2019, sur une avance de subvention en faveur du CCAS pour un montant de 40 000 € soit environ 24 % de la subvention 2019 sollicitée.

M. Devèze soumet au vote.

Adopté à l'unanimité.

## **7 – Tarification taxe de séjour 2020.**

M. Irastorza présente le projet de tarification de la taxe de séjour 2020 avec un seul changement par rapport à 2019 à savoir le taux appliqué aux hébergements en attente de classement ou sans classement qui passe de 2 % à 5 %. Il précise que ce dernier taux est celui appliqué par la CAPB.

Mme Hiriart-Urruty demande si toutes les locations qui passent par des plateformes telles que Airbnb entrent dans ces 5 %.

M. Irastorza lui répond par la négative. Certaines locations sur Airbnb sont classées. Il précise que cette année, pour la première fois, Airbnb a reversé à la commune environ 3 000 € de taxe de séjour sur Cambo.

M. Devèze fait passer au vote.

Adopté à la majorité.

Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre et Mme Amaia Beyrie se sont abstenus car les membres de l'opposition étaient favorables au transfert de l'office de tourisme à la Communauté d'Agglomération Pays Basque et non pas en son maintien dans le giron communal.

## **8 – SCCV Ilona : dispense d'accomplissement des formalités de radiation.**

M. Devèze précise qu'il s'agit de dispenser d'accomplissement des formalités de radiation la Société Civile de Construction Vente « Ilona » qui dans la mesure où le prix à payer est inférieur à un certain montant, à savoir 7 700 €, elle peut être dispensée de procéder aux dites formalités de radiation qui grèvent les parcelles cadastrées section AV n°254, n°258 et n°261, acquis par la Commune par acte en la forme administrative en date du 23 août 2018, en cours de publication au Service de la Publicité Foncière de Bayonne.

M. Devèze fait passer au vote.

Adopté à l'unanimité.

## **9 – Régularisation de cession de terrain chemin de Larralde.**

M. Bardin donne lecture du projet de délibération adressé aux conseillers avec l'ordre du jour.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur :

- La régularisation de l'opération de voirie réalisée il y a quelques années, par l'acquisition pour l'euro symbolique de la parcelle de terrain ayant servi à l'élargissement du chemin de Larralde sur une partie de son tracé,
- Le passage dans le domaine public de la parcelle AL12 d'une superficie de 107 m<sup>2</sup> acquise pour l'euro symbolique.

M. Devèze soumet au vote.

Adopté à l'unanimité.

### **11 – ALSH : création d'une régie de recettes.**

Mme Noblia donne lecture du projet de délibération adressé aux conseillers avec l'ordre du jour.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des redevances scolaires et périscolaires de l'ALSH.

M. Devèze soumet au vote.

Adopté à l'unanimité.

### **12 – Personnel : création d'emplois.**

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, M. Devèze propose au Conseil municipal la création des emplois ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 :

- un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- un emploi permanent à temps complet d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe.

M. Devèze soumet au vote.

Adopté à l'unanimité.

### **13 – Don d'une marqueterie de la villa Arnaga.**

Mme Pontacq indique aux membres de l'assemblée que M. André Piquard souhaite faire don à la commune d'une marqueterie de la villa Arnaga qu'il a réalisé.

M. Devèze soumet au vote.

Adopté à l'unanimité.

### **14 – Questions diverses.**

- M. Devèze rappelle aux membres de l'assemblée le passage de la Korrika à Cambo-les-Bains le dimanche 7 avril 2019 à 14h34 puis à 15h32.

- M. Irastorza apporte une précision suite à l'article paru sur le Sud-Ouest de samedi concernant les offices de tourisme de Cambo et Hendaye. La commune de Cambo a participé avec la commune d'Hendaye à un appel à projet lancé l'année dernière par le Département avec des actions publicitaires sur le Tram bordelais. Cette même action est renouvelée cette année. Elle s'est déroulée au mois de mars sur les salles de cinéma des villes de Nantes et Lyon avec diffusion d'un film de quinze secondes sur Cambo et Hendaye puis des affiches publicitaires durant deux semaines au métro de Toulouse et plus précisément la station la plus importante, Jean Jaurès. Concernant le « carnet de voyage » mentionné dans l'article du Sud-Ouest, il s'agit en fait d'un dossier de presse réalisée par une entreprise spécialisée à destination des tour-operators. Le coût de ce dossier est de 62 500 €. Le Département prend à sa charge la somme de 31 300 €, l'office de tourisme de Cambo participe à hauteur de 14 000 €, celui d'Hendaye à hauteur de 17 200 €.
  
- M. Devèze termine en donnant le calendrier des prochains Conseils municipaux et en précisant qu'en raison des délais rapprochés et de la proximité des Conseil municipaux à venir, le procès-verbal de la séance de ce jour sera soumis à approbation lors du Conseil municipal du lundi 8 avril et non lors du prochain Conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Devèze lève la séance du Conseil municipal à 20 heures 20.